

MEILLEURS CONSEILS POUR PRÉVENIR LA FRAUDE À L'IMMIGRATION

1

Assurez-vous toujours que le statut de votre consultant en immigration est « actif » en vérifiant le site Web du CRCIC.

2

Méfiez-vous si on vous encourage à mentir dans votre demande d'immigration.

3

Faites preuve de vigilance si vous voyez le logo du CRCIC sur un site Web d'immigration au lieu de l'insigne du CRIC et s'il n'y a pas d'hyperlien vers le site Web du CRCIC pour vérifier si le consultant en immigration y est inscrit.

4

Faites preuve de vigilance si on vous garantit à la fois un emploi et d'immigrer au Canada. Exemple : « Pour 10 000 \$, nous vous trouverons un emploi et nous obtiendrons vos documents d'immigration. »

5

Si le nom de votre consultant en immigration n'apparaît pas sur notre site Web, il n'est pas autorisé à fournir des conseils en immigration canadienne moyennant des frais (honoraires).

6

Méfiez-vous si on vous donne des garanties quant au temps de traitement d'une demande d'immigration.

7

Assurez-vous de recevoir des factures et des reçus pour tous les paiements faits à votre consultant en immigration.

8

Communiquez directement avec le consultant en immigration qui traite votre demande. Utilisez toujours les coordonnées affichées dans notre registre public en ligne.

9

Méfiez-vous si on ne vous demande pas de signer un contrat de service professionnel pour des services d'immigration.

10

Agissez avec prudence si la personne que vous souhaitez engager pour des services d'immigration vous demande de payer au COMPTANT.

